doute, que si les membres de cette chambre avaient pu assister à la démonstration qui a eu lieu aujourd'hui à Chambly, à la mémoire du colonel Salaberry, ils l'auraient fait avec le plus grand plaisir.

La motion est adoptée à l'unanimité et l'Orateur du Conseil est chargé de la communiquer au secrétaire, à Chambly, par télégraphe.

La séance est levée.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Réponse de l'Assemblée Législative à l'invitation qui avait été adressée à la Chambre pour lui demander d'assister à la fête de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Salaberry.